

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 12 MAI 2015 À 20H00 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- KARINE NADEAU, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- LISETTE VÉZINA-PAINCHAUD, représentante de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

MESSIEURS

- RAYNALD AVOINE, représentant de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- CLAUDE DOYON, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GUY GARANT, municipalité de Lac-Frontière
- DENIS GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard
- RÉNALD ROY, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2015-05-01

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 12 mai 2015 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 14 avril 2015
4. RENCONTRE
 - 4.1 Mme Claude Vanasse – Service 211
 - 4.2 Prochaine rencontre - Appui au projet d'amélioration de l'accès aux services de sages-femmes pour le CSSS Montmagny-L'Islet
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Édifice Amable-Bélanger

- 5.1.1 Inspection et entretien
- 5.1.2 Location - Démarchage
- 5.2 Sécurité incendie
 - 5.2.1 Ressources humaines
 - 5.2.2 Schéma révisé de couverture en sécurité incendie
- 5.3 Dépôt des états financiers vérifiés au 31 décembre 2014
- 5.4 Compétence en développement
 - 5.4.1 Projet de Loi 28 sanctionné
 - 5.4.2 Suite pour l'organisme CLD
 - 5.4.3 Table régionale de développement – Mandats et composition
 - 5.4.4 Plan de travail et fréquence des rencontres
 - 5.4.5 Tables Métal et Bois
- 5.5 Communications régionales Montmagny
- 5.6 Projet des boues de fosses septiques
- 5.7 FQM
 - 5.7.1 Sondage – Réponses des municipalités locales
 - 5.7.2 Congrès 2015
 - 5.7.3 AGA – Date limite (24 juillet 2015)
 - 5.7.4 Dossier du renouvellement de l'entente de services de la SQ
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Avis de conformité ou d'opportunité
 - 6.2 Projet de plan de gestion de la zone inondable - Montmagny
 - 6.3 Ruralité
 - 6.3.1 Projet à l'École secondaire de Saint-Paul-de-Montminy
 - 6.3.2 Projets en cours
 - 6.3.3 Comité de suivi
 - 6.3.4 Remplacement d'un agent rural de développement – Congé de maternité de Mélanie Nadeau
 - 6.4 Tourisme
 - 6.4.1 Ressource contractuelle
 - 6.4.2 Projets en cours – Montmagny et les Îles
 - 6.4.3 Entente MRC/STQ
 - 6.4.4 Projets en cours – Parc régional des Appalaches
 - 6.5 Projets régionaux
 - 6.5.1 Transport collectif et adapté – Rencontre des organismes de transport
 - 6.5.2 Prix du patrimoine
 - 6.5.3 Projet de gestion des battures – Archipel de l'Isle-aux-Grues
 - 6.5.4 Projet de compensation – Havre de Berthier-sur-Mer
 - 6.6 Projet Énergie Est
 - 6.7 Zonage agricole
 - 6.8 Consultation publique – Porcherie à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Classique de golf Simon Painchaud
 - 7.2 Loi sur les transports au Canada (LTC)
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes d'avril 2015
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 7 mai 2015
 - 8.3 Affectations de surplus selon les prévisions budgétaires
 - 8.4 Affectations de surplus – MMQ – Prix incendie
 - 8.5 Limite de crédit – Carte de crédit
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Motion de remerciement à M. Frédéric Poulin et bienvenue à Mme Lisette Vézina-Painchaud
 - 10.2 Prompt rétablissement à M. Émile Tanguay
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
3.1 **SESSION DU 14 AVRIL 2015**

2015-05-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 14 avril 2015 soit adopté tel que lu.

ADOPTÉ

4. **RENCONTRE**
4.1 **MME CLAUDE VANASSE – SERVICE 211 (15 MINUTES)**

Report de la rencontre à l'automne 2015.

4.2 **PROCHAINE RENCONTRE – APPUI AU PROJET D'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES DE SAGES-FEMMES POUR LE CSSS MONTMAGNY-L'ILSET**

Cet organisme souhaite venir rencontrer le Conseil de la MRC lors de la session de juin prochain afin de présenter leur projet d'avoir un service de sages-femmes via le CSSS Montmagny-L'Islet.

5. **ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES**
5.1 **ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER**

5.1.1 **INSPECTION ET ENTRETIEN**

Comme à chaque année, la MRC fait une inspection visuelle de la maçonnerie et des tours de fenêtres et fait sceller les joints d'étanchéité, s'il y a lieu.

Cet exercice coûte environ 2 000 \$ et est fait à titre préventif.

5.1.2 **LOCATION - DÉMARCHAGE**

Un document est déposé à l'effet que rien dans le protocole n'empêche la location des espaces disponibles à des privés considérant les coupures subies dans le monde municipal et aussi dans les autres organismes gouvernementaux.

Donc, il serait intéressant de pouvoir référer à la MRC tout client potentiel afin que l'on puisse rapidement regarder à combler les espaces qui devraient devenir vacants au plus tard d'ici le 1^{er} avril 2016.

5.2 **SÉCURITÉ INCENDIE**

5.2.1 **INSPECTION ET ENTRETIEN**

- **CONSIDÉRANT** que la direction a fait rapport des derniers événements en lien avec le poste de coordination en sécurité incendie;

- CONSIDÉRANT qu'il est à propos de procéder à l'engagement d'un nouveau coordonnateur dont la tâche principale sera la révision du schéma en sécurité incendie;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny souhaite travailler en partenariat avec le milieu étant donné que le domaine de l'incendie est assez vaste et requiert différentes expertises et compétences;
- CONSIDÉRANT la recommandation d'embauche de la direction générale;

2015-05-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
 APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prend acte des actes posés par la direction générale en ce qui concerne le poste de coordination en sécurité incendie et accepte la recommandation d'embauche de M. Charles Gauthier au poste de coordonnateur en sécurité incendie pour la MRC de Montmagny à raison de 14 heures/semaine selon les conditions convenues dans une lettre à lui être transmise.

ADOPTÉ

5.2.2 SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE EN SÉCURITÉ INCENDIE

La MRC de Montmagny a l'obligation de réviser son schéma de couverture en sécurité incendie pour la prochaine année tel que nous nous sommes engagés par résolution et également pour être en mesure de recevoir le remboursement des coûts de la formation des pompiers via le programme provincial.

Le nouveau coordonnateur et la directrice générale auront une réunion de travail au MSP le 15 mai prochain pour démarrer les travaux du Schéma révisé de couverture en sécurité incendie.

5.3 **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014**

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier consolidé au 31 décembre 2014 par le vérificateur de la MRC de Montmagny, M. Michel Proulx de la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

2015-05-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
 APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prend acte du dépôt du rapport financier au 31 décembre 2014 tel que déposé et présenté par le vérificateur, M. Michel Proulx de Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉ

5.4 COMPÉTENCE EN DÉVELOPPEMENT

5.4.1 PROJET DE LOI 28 SANCTIONNÉ

- CONSIDÉRANT que suite à l'adoption, le 21 avril dernier, de la Loi 28 modifiant notamment la Loi sur les compétences municipales, une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny exerce la compétence du développement depuis le 1^{er} janvier 2015 à l'exception du financement et des aides financières à l'entrepreneuriat;
- CONSIDÉRANT que la MRC peut maintenant confier, à un comité qu'elle constitue à cette fin, suivant les conditions et les modalités qu'elle détermine, la sélection des bénéficiaires de toute aide financière qu'elle peut accorder selon les mesures de développement local et régional qu'elle a déterminées;
- CONSIDÉRANT qu'il existe le Comité d'investissement et le Comité (table) Affaires (à qui le Comité d'investissement fait des recommandations);
- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Montmagny juge opportun de travailler avec l'expertise du milieu, à savoir l'équipe technique Affaires, le Comité d'investissement et le Comité Affaires et reconnaît l'importance de l'implication des membres desdits comités au développement économique du milieu;

2015-05-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny confirme qu'elle assume le mandat du développement (économique, touristique et rural) du territoire à compter du 1^{er} janvier 2015, et que tel que le permet la Loi 28 par l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales, elle confie au Comité Affaires (après analyse et sur recommandation du Comité d'investissement) la sélection des bénéficiaires de toute aide financière qu'elle peut accorder selon les mesures de développement local et régional qu'elle a déterminées en matière de développement économique.

QUE la politique d'investissement déjà existante soit modifiée afin de tenir compte de cette décision et de l'orientation retenue par le Conseil de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.4.2 SUITE POUR L'ORGANISME CLD

Suite à l'adoption de la Loi 28, l'objectif est de pouvoir convoquer le conseil d'administration pour déposer les

états financiers et éventuellement procéder à la liquidation et au transfert des actifs de l'organisme.

5.4.3 TABLE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT – MANDATS ET COMPOSITION

- CONSIDÉRANT que suite à l'exercice de la compétence du développement, la MRC a exprimé la volonté de conserver l'expertise et la concertation entre les différents secteurs d'activités de la MRC, notamment via l'expertise que représentait les membres du Conseil d'administration du CLD;
- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC propose la création de la Table régionale de développement de la MRC de Montmagny formée de divers partenaires de développement du milieu dans le but de se concerter et de favoriser nos actions;
- CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une vision commune du développement du territoire et aussi de mettre à contribution les expertises de chacun;
- CONSIDÉRANT également que cette table serait aussi principalement en lien avec le PALÉE 2014-2019 ;

2015-05-05-A

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les personnes et les secteurs représentés soient:

3 représentants « Élus »

Monsieur Jean-Guy Desrosiers, préfet
Monsieur Réal Bolduc, préfet adjoint
Madame Jocelyne Caron, mairesse de Cap-Saint-Ignace

4 représentants « Affaires »

Monsieur Mathias Berlinger (Table Affaires)
Madame MariPier Boutin (Table Tourisme)
Monsieur Alain Talbot (Secteur agricole)
Madame Christiane Bouillé (Secteur Culture et coopératif)

1 représentant « Organisme à but non lucratif »

Poste vacant

1 représentant « Éducation »

Le directeur général du CEC de Montmagny (en alternance aux deux ans entre le Centre d'études collégiales de Montmagny et la Commission scolaire de la Côte-du-Sud)

1 représentant « Santé »

Un représentant du CSSS Montmagny-L'Islet

De plus, on propose également de bonifier cette table de deux autres secteurs d'activités :

1. Les jeunes → l'organisme ciblé serait le CJE;
2. Les services communautaires → l'organisme ciblé serait la CDC Montmagny-L'Islet.

Observateurs

Monsieur Daniel Racine, MRC de Montmagny
Monsieur Norbert Morin ou Mme Mireille Thibault
Madame Martine Raby, CLÉ
Monsieur Simon Fortin, MEIE
Madame Martine Leullier, MRC de Montmagny

QUE les mandats sont les suivants :

- Travailler à offrir les meilleurs services aux citoyens et aux entreprises;
- Développer de nouveaux services et infrastructures en lien avec les besoins exprimés par les citoyens et les entreprises;
- Coopérer afin d'optimiser les ressources du milieu;
- Travailler à mettre en commun nos plans de travail dans des actions à être réalisées en commun;
- Favoriser les actions permettant l'atteinte de la cible 15-30.

ADOPTÉ

5.4.4 PLAN DE TRAVAIL ET FRÉQUENCE DES RENCONTRES

On propose quatre rencontres par année : Février, avril, septembre et octobre.

5.4.5 TABLES MÉTAL ET BOIS

Le CARE Montmagny-L'Islet, suite à une subvention du MEIE, assure le suivi de la Table Métal avec la présence du service Affaires et aussi de Communications régionales Montmagny (100 heures comme contribution du milieu) attribué par la MRC (Service Affaires).

Pour la Table Bois, aucune subvention, mais il y aura également un suivi à raison d'une banque de 100 heures du CARE-ML avec la participation également du service Affaires et d'un agent rural. Actuellement, c'est une banque de 75 heures en CRM qui a été attribuée par la MRC (service Affaires).

5.5 COMMUNICATIONS RÉGIONALES MONTMAGNY

Actuellement, Communications régionales Montmagny a un carnet de travail plein jusqu'en août 2015.

Il sera important, dès l'automne 2015, de faire connaître les projets que les municipalités veulent travailler pour l'année 2016 afin de rapidement programmer les demandes des municipalités locales.

La MRC de Montmagny a également fait l'achat d'une banque de 50 heures excédentaires de la SDEM (prise à même un budget disponible de 19 050 \$).

5.6 PROJET DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

La municipalité de Saint-Fabien-de-Panet nous a acheminé les coordonnées d'une firme intéressée à effectuer des tests pour la réception des boues de fosses dans les étangs des municipalités.

Les municipalités ayant des capacités excédentaires pour leurs étangs pourraient faire partie des tests afin de voir l'impact.

Un dossier sera préparé et acheminé à une firme afin qu'elle puisse nous fournir une soumission pour effectuer les tests de charge et traitement des boues de fosses septiques.

5.7 FQM

5.7.1 SONDAGE – RÉPONSES DES MUNICIPALITÉS LOCALES

CONSIDÉRANT la consultation menée par la FQM en prévision du Grand rendez-vous des régions du 3 juin prochain.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny transmette la position du milieu conformément à la synthèse des commentaires reçus.

ADOPTÉ

5.7.2 CONGRÈS 2015

La période d'inscription est débutée. Cette année, la région Chaudière-Appalaches est la région vedette.

Au niveau de la programmation, quelques changements dans la forme notamment pour le jeudi et le vendredi soir. Aussi, une plage a été allouée pour permettre aux congressistes d'aller au Salon des exposants.

5.7.3 AGA – DATE LIMITE (24 JUILLET 2015)

DEMANDES DE MODIFICATION À LA LÉGISLATION MUNICIPALE

- CONSIDÉRANT que toute proposition qu'un membre veut présenter à l'assemblée générale annuelle des membres doit être transmise par écrit au directeur général de la fédération au plus tard le 60^e jour précédant la tenue de ladite assemblée générale annuelle. Toute proposition ainsi présentée par un membre est pas la suite étudiée

2015-05-07

par le conseil d'administration avant sa présentation à l'assemblée des membres lors de la plénière qui se tiendra le samedi 26 septembre 2015, 9h, au Centre des congrès de Québec;

- CONSIDÉRANT qu'une proposition doit être transmise à la FQM sous la forme d'une résolution du conseil indiquant que celle-ci est déposée pour discussion à l'assemblée générale annuelle des membres de la FQM;
- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Montmagny juge que les deux dossiers suivants sont d'intérêt majeur, soit :
 - . Modification des seuils concernant l'adjudication des contrats et autres modalités administratives de fonctionnement aux réalités technologiques de 2015;
 - . Travaux en régie du programme de la TECQ;
- CONSIDÉRANT qu'en novembre 2011, le régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux a été révisé sans tenir compte des coûts d'opération qui augmentent avec les années;

2015-05-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny transmette à la FQM ses préoccupations, à savoir:

Pour les modifications administratives aux réalités technologiques :

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de revoir la législation municipale pour l'adapter aux réalités d'aujourd'hui et ainsi permettre aux municipalités de pouvoir transmettre les avis de convocation (notamment en vertu de l'article 155 du Code municipal) par courrier électronique et que l'archivage électronique soit également reconnu;

Pour les seuils concernant l'adjudication des contrats :

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de revoir les montants à la hausse relativement au régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux, soit:

- . jusqu'à 49 999,99 \$: de gré à gré;
- . de 50 000,00 \$ à 149 999,99 \$: invitation auprès d'au moins deux fournisseurs;
- . à partir de 150 000,00 \$: annonce dans un système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement;

et que les taxes soient exclues afin de ne pas pénaliser les municipalités dues aux fluctuations de taxes.

QUE ces montants soient indexés au coût de la vie annuellement.

Pour les travaux en régie du programme de la TECQ :

QUE le Conseil municipal de la MRC de Montmagny demande que soit révisé la classification des travaux et dépenses non-admissibles du Programme de la TECQ afin que les travaux en régie soient considérés comme une dépense admissible puisque cette restriction actuelle au Programme de la TECQ représente des déboursées supplémentaires importants pour les municipalités qui réalisent habituellement leurs travaux en régie.

ADOPTÉ

5.7.4 DOSSIER DU RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES DE LA SQ

CONSIDÉRANT que la FQM entend effectivement débiter les travaux de renouvellement de l'entente de services de la SQ par l'ensemble des MRC de Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny avise la FQM qu'elle souhaite être consultée à ce sujet avant qu'une entente-cadre ne soit adoptée et lie toutes les MRC (comme ce fut le cas lors de la négociation de la dernière entente de services).

ADOPTÉ

2015-05-09

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

Pas de projet déposé.

6.2 PROJET DE PLAN DE GESTION DE LA ZONE INONDABLE – MONTMAGNY

La Ville de Montmagny et un promoteur ont mandaté une firme d'ingénieurs afin d'établir un plan de gestion de la zone inondable dans le secteur du magasin Canadian Tire.

La Politique sur les zones inondables propose dans des cas particuliers de déposer et de faire approuver par le ministère de l'Environnement, un plan de gestion de la zone inondable.

La principale condition est que le secteur soit enclavé dans un développement urbain existant (ex. : ça ne pourrait pas être à une extrémité d'un développement). Aussi, il ne faut pas qu'il y ait présence de milieux humides ou encore il ne faut pas que le

développement dans la zone inondable crée des contraintes ou dommages dans un autre secteur.

Le secteur du magasin Canadian Tire semble répondre aux critères de recevabilité d'un plan de gestion de zone inondable où il y aurait possibilité de construire des bâtiments immunisés, de prolonger des infrastructures municipales, le tout sans augmentation des contraintes en dehors de la zone d'étude.

2015-05-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie la démarche effectuée par la Ville de Montmagny dans son projet de réalisation d'un plan de gestion de la zone inondable pour le secteur limité par la voie ferrée au nord, les deux rivières Bras-Saint-Nicolas et du Sud à l'est et à l'ouest et l'autoroute 20 au sud.

QUE la MRC de Montmagny signifie que ce projet de réalisation d'un plan de gestion est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et au règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables et aux divers règlements de la MRC en vigueur.

ADOPTÉ

6.3 RURALITÉ

6.3.1 PROJET À L'ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

- CONSIDÉRANT que le Comité « Éducation » du Comité de diversification a tenu une première rencontre le mardi 14 avril dernier;
- CONSIDÉRANT que l'École secondaire de Saint-Paul-de-Montminy entend mettre en place deux programmes spéciaux pour les étudiants dès l'automne prochain, soit :
 - . Profil Langues : anglais, espagnol et allemand;
 - . Profil Sport/Plein Air;
- CONSIDÉRANT qu'un profil Sport/Plein air est estimé à un coût d'environ 55 000 \$;
- CONSIDÉRANT que ces deux projets sont en lien avec le PALÉE 2014-2019 et la cible 15-30 dans l'axe Emploi et éducation visant à rendre le milieu plus attractif par l'offre de programmes spéciaux;
- CONSIDÉRANT que le milieu municipal pourrait, via le Pacte rural local, le Pacte rural régional et une contribution de la MRC, participer au financement du projet pour une somme de 40 000 \$;
- CONSIDÉRANT que les municipalités suivantes ont accepté de contribuer au projet pour l'année 2015-2016 :

- . Saint-Just-de-Bretenières;
- . Lac-Frontière;
- . Sainte-Lucie-de-Beauregard;
- . Saint-Fabien-de-Panet;
- . Saint-Paul-de-Montminy;
- . Sainte-Apolline-de-Patton;
- . Notre-Dame-du-Rosaire;

2015-05-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
 APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET RÉSOLU *

QUE le milieu municipal accepte de contribuer à la mise en place d'un profil Sport/Plein air à l'École secondaire de Saint-Paul-de-Montminy pour une somme de 40 000 \$ de la façon suivante :

- Que le Conseil de la MRC de Montmagny confirme son partenariat afin de contribuer au projet pour une somme de 20 000 \$ à même le Pacte rural régional et aussi pour une contribution à même son surplus « Administration et mise en valeur du territoire » pour une somme de 1 080 \$.
- Que les sept municipalités locales mentionnées ont accepté de contribuer également à la mise en place du profil Sport/Plein air pour une somme de 18 920 \$ à même leur Pacte rural local respectif réparti selon le nombre d'étudiants inscrits à l'école secondaire.

QUE l'on demande d'avoir éventuellement le plan financier complet du projet et que les coûts du projet excédant la mise de fonds du monde municipal soient comblés par la commission scolaire ou d'autre(s) partenaire(s).

QUE l'on demande également une reddition de compte à la fin de l'année scolaire 2015-2016 sur le déroulement de ce projet.

- * M. Denis Giroux mentionne qu'il vote « contre » puisqu'il considère que le milieu municipal n'a pas à mettre d'argent pour le milieu scolaire.

ADOPTÉ

6.3.2 PROJETS EN COURS

Annulation de la résolution n° 2014-06-16 « Projet Rêver ma région »

2015-05-12-A

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
 APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny annule la résolution n° 2014-06-16 et qu'elle remplace celle-ci par la résolution n° 2015-03-23 afin de réaliser le projet Consultation jeunesse « Rêver ma région ».

ADOPTÉ

Reddition de comptes publique 2014-2015

2015-05-12-B

IL EST PROPOSÉ PAR : MME KARINE NADEAU
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDOC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny modifie la résolution n° 2015-02-17 afin d'autoriser l'utilisation d'un budget maximum de 3 000 \$ du Pacte rural (2014-2019), volet régional, dans le but de couvrir les frais de reddition de comptes publique pour la période 2014-2015.

ADOPTÉ

Rapport annuel 2014-2015

- CONSIDÉRANT les obligations liant la MRC au MAMOT par l'entente signée du Pacte rural 2014-2019;
- CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activités du Pacte rural représente les actions réalisées au cours de l'année 2014-2015;
- CONSIDÉRANT que les actions sont conformes aux engagements, orientations et objectifs inscrits dans l'entente signée avec le MAMOT, dans le plan de travail du Pacte rural 2014-2019 et dans le plan d'action 2014-2015;

2015-05-12-C

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport annuel d'activités du Pacte rural pour l'année 2014-2015 soit approuvé.

QUE ce rapport soit transmis à la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'attention de M. Pierre Drouin, directeur général par intérim.

ADOPTÉ

6.3.3 COMITÉ DE SUIVI

Il y aura rencontre du Comité de suivi au début de juin pour l'analyse des projets déposés. La date prévue est le lundi 8 juin prochain en avant-midi. Les membres seront convoqués officiellement par un agent rural.

6.3.4 PROJETS EN COURS

2015-05-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. RAYNALD AVOINE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny procède à l'embauche de Mme Joëlle Gendron comme agente rurale de développement en remplacement de Mme Mélanie Nadeau qui partira en congé de maternité au plus tard au cours du mois de juillet 2015 (fin).

QUE ses conditions de travail soient établies dans une lettre à lui transmettre.

ADOPTÉ

6.4 TOURISME

6.4.1 RESSOURCE CONTRACTUELLE

- CONSIDÉRANT que le CLD avait retenu les services d'une firme pour mettre en œuvre le plan d'action Montmagny et les Îles et effectué un travail de concertation, d'organisation et de développement de produits touristiques;
- CONSIDÉRANT que ce contrat vient à échéance le 1^{er} août 2015 et qu'il sera nécessaire que la MRC de Montmagny procède à un appel d'offres à cet effet;

2015-05-14

IL EST PROPOSÉ PAR : MME KARINE NADEAU
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la direction de la MRC de Montmagny procède à un appel d'offres de soumissions sur invitation pour l'octroi d'un contrat d'animation et d'appui à la réalisation du plan d'action Montmagny et les Îles pour la période du 17 août 2015 au 31 décembre 2016.

ADOPTÉ

6.4.2 PROJETS EN COURS – MONTMAGNY ET LES ÎLES

2015-05-15

IL EST PROPOSÉ PAR : MME KARINE NADEAU
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède à l'engagement des ressources suivantes: Mme Marie-Michèle Jean, Mme Laurence Bernier, Mme Esther Fortin, M. Normand Delisle, Mme Gisèle Fradette et Mme Édith Rousseau à titre de conseillers à l'information touristique pour la période estivale.

Projets en cours pour le secteur Montmagny et les Îles

- Transport collectif sur l'île : Entente avec Transport collectif de la MRC de Montmagny;
- Visite de la réserve écologique Jean-Paul Riopelle;
- Panneaux d'interprétation et amélioration de l'exposition sur l'île;

- Boucle du grand Défi Pierre Lavoie (cinq municipalités);
- Sentier riverain Cap-Saint-Ignace;
- Lancement de saison à Grosse-Île le mardi 9 juin en après-midi.

ADOPTÉ

6.4.3 ENTENTE MRC/STQ

2015-05-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
 APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDOC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise M. Jean-Guy Desrosiers, préfet, et Mme Nancy Labrecque, directrice générale, à signer l'entente avec la Société des traversiers du Québec pour le service à la gare de l'Isle-aux-Grues.

ADOPTÉ

6.4.4 PROJETS EN COURS – PARC DES APPALACHES

Les principaux projets en cours sur le territoire du Parc des Appalaches sont :

- Visite virtuelle 360 degrés;
- Rapport pour le Programme de diversification;
- Journal du parc, éditions été et hiver 2015-2016;
- Gestion du réseau routier multiressources en forêt publique;
- Camp de jour;
- Travaux d'infrastructures et d'entretien;
- Parcours de géorallye (géocaching);
- Assemblée générale annuelle à la salle de l'Église de Lac-Frontière le 4 juin 2015.

6.5 **PROJETS RÉGIONAUX**

6.5.1 TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ – RENCONTRE DES ORGANISMES DE TRANSPORT

Le 7 mai 2015, les organismes Transport collectif de la MRC de Montmagny et Transbellimont se sont rencontrés afin d'établir un partenariat d'affaires. Du côté de Transport collectif de la MRC de Montmagny, le conseil d'administration est ouvert à un développement de la collaboration entre les deux organisations et il reste à connaître la réceptivité de celui de Transbellimont aux propositions du parc.

Programme d'aide au développement du transport collectif – Volet 2 – Transport collectif régional pour 2015.

- **CONSIDÉRANT** que la MRC de Montmagny offre les services de transport collectif régional depuis 2003 et qu'elle appuie financièrement Transport collectif de la MRC de Montmagny;

- CONSIDÉRANT qu'il est prévu d'effectuer en 2015 plus de 10 000 déplacements;
- CONSIDÉRANT les modalités d'application au Programme d'aide au développement du transport collectif, volet 2, et prévoit que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra alors au double de la contribution du milieu (MRC, Pacte rural et usages), et ce :
 - . jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année pour moins de 10 000 déplacements au cours de l'année 2015;
 - . jusqu'à concurrence de 125 000 \$ lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 10 000 et 20 000 déplacements au cours de l'année 2015;
 - . jusqu'à 200 000 \$ lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer plus de 20 000 déplacements au cours de l'année 2015;
- CONSIDÉRANT que la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis au cours des trois années suivantes dans les services de transport collectif régional;
- CONSIDÉRANT que, pour les services de transport, la MRC de Montmagny prévoit contribuer en 2015 pour une somme de 2 100 \$;
- CONSIDÉRANT que la participation prévue des usagers sera de 60 400 \$ en 2015;
- CONSIDÉRANT que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2015 et que les états financiers viendraient les appuyer;
- CONSIDÉRANT que la contribution financière estimée du MTQ pour 2015 pourrait être de 125 000 \$ pour l'année 2015;

2015-05-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
 APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC s'engage à effectuer 10 000 déplacements au cours de l'année 2015.

QUE la MRC de Montmagny demande au MTQ une contribution financière de base de 125 000 \$ pour les services du transport collectif pour l'année 2015.

QUE la MRC déclare avoir l'intention de réinvestir le surplus accumulé de 62 854 \$ dans les services de transport collectif régional au cours des trois années suivantes.

QUE la MRC s'engage à produire le rapport d'exploitation 2015 au plus tard le 1^{er} mars 2016.

ADOPTÉ

2015-05-18

6.5.2 PRIX DU PATRIMOINE

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède à l'achat de 7 billets pour la participation à l'événement des Prix du Patrimoine qui aura lieu le 13 juin 2015 aux Éboulements dans Charlevoix et que la MRC de Montmagny défraie les frais de transports pour un groupement de lauréats provenant de notre territoire.

ADOPTÉ

2015-05-19

6.5.3 PROJET DE GESTION DES BATTURES – ARCHIPEL DE L'ISLE-AUX-GRUES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie le projet de gestion de la batture dans l'archipel et qu'elle participe financièrement pour un montant de 250 \$ au projet en plus de mettre à la disposition du projet des ressources techniques d'une même valeur.

ADOPTÉ

6.5.4 PROJET DE COMPENSATION – HAVRE DE BERTHIER-SUR-MER

La MRC a été informée que les travaux compensatoires réalisés et permettant le dragage du Havre de Berthier-sur-Mer se sont chiffrés à 16 095 \$.

Lors d'une rencontre en août 2014, entre la MRC, le CLD et le Havre de Berthier-sur-Mer, et dans un but de faire débloquer le dragage, la directrice du CLD s'engageait à trouver un fonds pour assumer le surplus des coûts jusqu'à une hauteur de 5 000 \$.

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny exerce maintenant la compétence du développement, la Corporation du havre se retourne vers la MRC afin de combler un manque à gagner de 5 000 \$;
- CONSIDÉRANT que dans le cadre des projets régionaux, une somme de 5 000 \$ en 2015 et une provision de 5 000 \$ du budget 2014 sont réservées pour le projet de dragage;

2015-05-20

IL EST PROPOSÉ PAR : MM LISETTE V. PAINCHAUD
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny participe financièrement pour une somme de 5 000\$ au projet de travaux

compensatoires pour le dragage du chenal de Berthier-sur-Mer.

ADOPTÉ

6.6 PROJET ÉNERGIE EST

Une liste de vingt préoccupations et questions au sujet du projet Énergie Est a été préparée suite aux diverses rencontres et discussions auxquelles les membres du conseil ont participé. Ces questions et commentaires pourront être acheminés au regroupement de MRC de la Côte-du-Sud qui désire mandater une firme pour analyser les impacts du projet sur le milieu ainsi que pour la formulation de recommandations à l'ONÉ.

2015-05-21

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny fasse parvenir la liste des vingt questions et préoccupations qui suivent au regroupement des MRC de la Côte-du-Sud qui désirent partager leur réflexion sur les impacts du projet Énergie Est

1. Quel impact la mise en place d'un oléoduc aura-elle sur la circulation de matières dangereuses par train (ex. : retour de produits solvants de l'est vers l'ouest?, diminution du transport de pétrole par train?)?
2. Y a-t-il eu des évaluations de parcours alternatifs notamment dans le secteur des vergers de Cap-Saint-Ignace?
3. La proximité des lignes à haute tension a-t-elle un impact sur la durée de vie des infrastructures de transport de produit pétrolier comme un oléoduc?
4. La présence d'un oléoduc a-t-elle un impact sur la valeur des propriétés situées à proximité?
5. Quel est l'impact environnemental sur le milieu de la présence d'un poste de pompage? L'entreprise a-t-elle fait la démonstration que ces impacts ont été amenés?
6. Qui assume les frais de formation des services d'urgence des municipalités traversées par un oléoduc? Quelle est la responsabilité des services d'urgence locaux?
7. Le schéma de couverture de risque est-il affecté par cette nouvelle infrastructure? Et qui assume les coûts de cette nouvelle responsabilité?
8. L'entreprise s'est-elle engagée sérieusement à assurer une surveillance adéquate de ses installations pour éviter non seulement les accidents spectaculaires mais aussi les fuites difficile à détecter?
9. Après la durée de vie utile ou après plusieurs années de fonctionnement, est-ce qu'il y a un risque de se retrouver avec un site contaminé orphelin ou des infrastructures abandonnées constituant une menace environnementale?
10. Qui fait la surveillance des infrastructures d'oléoduc, la compagnie ou un tiers qui est plus objectif dans son évaluation?
11. Les OBV pourraient-ils être mis à contribution dans le suivi environnemental des cours d'eau traversés par l'oléoduc et leur bassin versant situé en aval?
12. Il faudrait que les services d'urgence locaux soient informés des types de produits pétroliers ou chimiques transportés par l'oléoduc.

13. Le fonds de prévoyance prévu est-il suffisant considérant l'importance du réseau sans cesse croissant et vieillissant?
14. Il faudrait savoir si le choix des interventions et installations pour la traversée des cours d'eau est adéquat afin de minimiser les risques.
15. Y-a-t-il eu évaluation du danger d'infiltration de carburant dans les aquifères alimentant les prises d'eau municipales et privées?
16. Il faudrait analyser et comparer le temps actuel d'arrêt de la circulation du pétrole dans les oléoducs de Trans Canada vs le temps acceptable pour minimiser les impacts.
17. Il faudrait faire l'évaluation du respect des engagements de TransCanada dans d'autres projets d'oléoduc réalisés et en opération.
18. La pente de l'oléoduc fait-elle en sorte qu'il y a des zones plus à risques et si oui, comment ces secteurs sont traités?
19. Lors de la construction et une fois en place, l'entreprise TransCanada a-t-elle un processus de diffusion de l'information à la population qui est concernée par la présence d'un oléoduc sur le territoire?
20. La présence d'un oléoduc apportera des modifications aux possibilités de développement des territoires, et ce, bien au-delà du terrain occupé par l'infrastructure, y-a-t-il une compensation prévue pour cette perte de territoire à développer et pour les changements nécessaires en terme de planification?

ADOPTÉ

6.7 ZONAGE AGRICOLE

La MRC procède à des demandes de prix afin de faire réaliser par un arpenteur la description technique des zones à exclure de la zone agricole.

Dès que cette offre sera connue, le mandat pourra être donné et la facture répartie tel que prévu aux municipalités concernées : Montmagny (en attente de la décision), Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et Berthier-sur-Mer puisque le processus a été fait pour Notre-Dame-du-Rosaire et Cap-Saint-Ignace.

6.8 CONSULTATION PUBLIQUE – PORCHERIE À SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

La date de la consultation publique a été reportée du 13 au 19 mai 2015 afin de respecter une condition de la loi pour les délais prescrits d'affichage des avis publics.

7. CORRESPONDANCE

7.1 CLASSIQUE DE GOLF SIMON PAINCHAUD

Pour information.

7.2 LOI SUR LES TRANSPORTS AU CANADA (LTC)

M. Desrosiers donne les dernières informations relativement aux nouvelles normes pour la circulation des trains chargés de marchandises dangereuses dans les zones urbaines à 64 km/h plutôt qu'à 80 km/h.

8. FINANCES

8.1 COMPTES D'AVRIL 2015

2015-05-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer d'avril 2015 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
C1500157	300.00	Fonds de l'information foncière
C1500158	2 088.45	Bureautique Côte-Sud enr.
C1500159	1 379.71	Journal l'Oie blanche
C1500160	993.46	Municipalité de l'Isle-aux-Grues
C1500161	110.00	Montmagny Air Service inc.
C1500162	8 205.70	Municipalité de Berthier-sur-Mer
C1500163	60.00	CRECA
C1500164	11 283.76	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1500165	17 422.72	Municipalité de Cap-St-Ignace
C1500166	91.97	Imprimantes Rive-Sud enr.
C1500167	4 430.01	Municipalité de St-Pierre-de-la-Riv.-du-Sud
C1500168	7 477.66	Municipalité de St-François-de-la-Riv.-du-Sud
C1500169	63.24	Groupe de géomatique Azimut inc.
C1500170	83 151.69	Ville de Montmagny
C1500171	53.47	Interconnexions LD
C1500172	724.34	Ordre des évaluateurs agréés du Québec
C1500173	75.00	Chambre de commerce de Montmagny
C1500174	195.46	Jacques & Raynald Morin inc.
C1500175	3994.23	Impression Rive-Sud
C1500176	52.10	L'Épi d'or – Boulangerie pâtisserie
C1500177	57.00	Groupe Ultima inc.
C1500178	113.29	Bistro Lafontaine
C1500179	1 655.65	ESRI Canada Limited
C1500180	250.00	Unité rég. de loisir et de sport Chaud.-App.
C1500181	126.36	IDC Informatique
C1500182	7 893.98	Tremblay Bois Mignault Lemay
C1500183	40.23	Michel Proulx, la Clef de sol
C1500184	114.98	Groupe système forêt
C1500185	362.17	Campor environnement
C1500186	193.36	Québec linge, service d'uniformes
C1500187	459.90	Julie Payeur, graphiste
C1500188	3 000.00	Carrefour mondial de l'accordéon
C1500189	1 705.47	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.
C1500190	810.33	Koné inc.
C1500191	80.86	Pause-café Coli-Bris inc.
C1500192	1 236.94	Sara-Tech – 9127-8697 Québec inc.
C1500193	350.00	Dionne, Jean
C1500194	620.87	Réseau québécois des CFER
C1500195	3 830.10	GDI Service (Québec) S.E.C.
C1500196	8 144.06	L'Immobilière, soc. éval. conseil inc.
C1500197	56.00	Distribution Vithemon
C1500198	300.37	Numérique.ca
C1500199	2 115.54	Construction Pierre Ouellet inc.
C1500200	1 414.20	Oxygène communication
C1500201	245.18	Musique Alto inc.
C1500202	3 506.74	Stratège environnement
C1500203	500.00	Concours québécois en entrepreneuriat
C1500204	143.72	Cégep de Thetford
C1500205	1 580.91	Ressources entreprises
C1500206	156.11	Gestion d'entretien MB
C1500207	174.78	Marée 200 enr.
C1500208	500.00	Mallette S.E.N.C.R.L.
C1500209	2 560.00	Programme PAD
C1500210	2 086.98	L'Immobilière, soc. éval. conseil inc.
SOUS-TOTAL	188 539.05 \$	

Chèque annulé

L1500051	528.98	Néopost Canada Itée
L1500052	428.98	Néopost Canada Itée
L1500053	1 167.36	Desjardins Sécurité financière
L1500054	339.33	Comm. adm. de régime de retraite
L1500055	35.59	Cogeco câble Québec S.E.N.C.
L1500056	2 935.28	Industrielle-Alliance assurance
L1500057	86.24	Télus Québec
L1500058	764.58	Télus Québec
L1500059	189.66	Télus Québec
L1500060	85.03	Télus Mobilité
L1500061	66.41	Commission de la santé et sécurité au travail
L1500062	6 184.26	Hydro-Québec
L1500063	21.52	Visa
L1500064	118.28	Groupe Négotel inc.
L1500065	2 196.76	Hydro-Québec
L1500066	1 829.81	Visa
L1500067	794.05	Télus Québec
L1500068	86.24	Télus Québec
L1500069	206.18	Télus Québec
L1500070	477.52	Revenu Canada
L1500071	29 682.56	Ministre du Revenu du Québec
L1500072	1 459.20	Desjardins Sécurité financière
L1500073	498.99	Télus Mobilité
L1500074	51.74	Télus Mobilité
L1500075	426.03	Comm. adm. de régime de retraite
L1500076	1 973.67	Hydro-Québec
L1500077	465.94	Visa
L1500078	5 156.36	SSQ – Groupe financier/Ass. coll.
L1500079	35.59	Cogeco câble Québec S.E.N.C.
L1500080	3 640.40	Industrielle-Alliance assurance
L1500081	1.01	Télus Québec
L1500082	12 404.12	Revenu Canada
L1500083	5 047.81	Hydro-Québec
L1500084	32.09	Visa
L1500085	86.18	Télus Québec
L1500086	606.89	Revenu Canada
L1500087	25 212.91	Ministre du Revenu du Québec
L1500088	119.37	Groupe Négotel inc.
L1500089	10 036.97	Revenu Canada
SOUS-TOTAL	114 950.91 \$	
P1500008	4 331.39	CLD de la MRC de Montmagny
P1500009	19 237.11	Les Concassés du Cap inc.
SOUS-TOTAL	23 658.50 \$	
TOTAL	327 148.46 \$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 327 148.46 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 7 MAI 2015

Un état provisoire est déposé pour information.

8.3 AFFECTATIONS DE SURPLUS SELON LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

- CONSIDÉRANT que lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2015, il a été convenu d'utiliser du surplus pour une somme de 40 000 \$;
- CONSIDÉRANT qu'il est rendu nécessaire de procéder par résolution;

2015-05-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les sommes suivantes soient affectées à l'exercice 2015, soit :

- | | |
|---|-----------|
| - Surplus adm., aménagement du territoire | 10 000 \$ |
| - Surplus évaluation foncière | 25 000 \$ |
| - Réserve fibre optique | 5 000 \$ |

ADOPTÉ

8.4 AFFECTATIONS DE SURPLUS – MMQ – PRIX INCENDIE

2015-05-24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le solde du surplus PRIX MMQ soit affecté à l'exercice 2015 pour les frais du logiciel Premières lignes pour une somme de 3 340.97 \$.

ADOPTÉ

8.5 LIMITE DE CRÉDIT – CARTE DE CRÉDIT

- CONSIDÉRANT qu'actuellement la limite de crédit de la carte de la MRC de Montmagny émise pour la directrice générale est d'une limite de 2 500 \$;
- CONSIDÉRANT que les placements internet pour la stratégie touristique doivent se faire en ligne via une carte de crédit et que ceux-ci avoisinent les 6 000 \$;

2015-05-25

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à faire les démarches nécessaires afin que la limite de crédit sur la carte corporative émise au nom de la directrice générale soit haussée de 2 500 \$ à 6 000 \$.

ADOPTÉ

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

10.1 MOTION DE REMERCIEMENT À M. FRÉDÉRIC POULIN

CONSIDÉRANT l'annonce du départ de M. Frédéric Poulin du poste de maire de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues;

2015-05-26

IL EST ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny lui exprime son appréciation pour le travail accompli pendant son mandat en partenariat avec la région et lui souhaite bon succès dans le cadre son nouveau défi comme président de la Fromagerie de l'Isle-aux-Grues.

ADOPTÉ

10.2 PROMPT RÉTABLISSEMENT À M. ÉMILE TANGUAY

M. Tanguay ayant été hospitalisé, il est convenu de lui exprimer nos vœux de prompt rétablissement et également de lui faire parvenir un cadeau.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-05-27

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21h55.

ADOPTÉ

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.